

**ARRETE N°277/2019**  
**prescrivant l'enquête publique relative au projet**  
**de révision du Plan Local d'Urbanisme de Peyrins.**

---

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.153-36 à L.153-44,

Vu la délibération du 30/04/2013, prescrivant la révision du PLU et définissant les modalités de concertation,

Vu la délibération du 30/01/2018, complétant la délibération du 30/04/2013 afin de préciser les objectifs poursuivis,

Vu la délibération du 27/08/2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Vu la décision en date du 02/10/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant M. Patrick BERGERET en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 32 jours, du Lundi 9 décembre 2019 au Jeudi 9 janvier 2020 inclus, ayant pour objet la **révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune de PEYRINS.

**ARTICLE 2 :**

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la révision du PLU de Peyrins.

**ARTICLE 3 :** M. Patrick BERGERET, exerçant la profession d'Ingénieur Conseil en environnement a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il tiendra des permanences en Mairie les

Le Lundi 9 décembre de 8h30 à 12h30

Le samedi 21 décembre de 9h à 12h 00

Le vendredi 27 décembre de 8h30 à 12h 30

Le jeudi 9 janvier de 13h à 17h00

**ARTICLE 4 :** Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Peyrins, aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi – Mercredi – Vendredi de 8h30 à 12h30 + Mardi – Jeudi de 13h à 17h + Samedi de 9h à 12h (sauf Samedi 28/12). Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : [www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr).

**ARTICLE 5** : Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de Peyrins, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de Peyrins 3 Place du Champ de Mars 26380 Peyrins),
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [revisionplupeyrins2019@hotmail.com](mailto:revisionplupeyrins2019@hotmail.com)
- soit déposées sur notre site internet : [www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr).

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal sont consultables en mairie. Celles adressées par courrier postal ou électronique sont consultables en ligne à l'adresse suivante [www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr).

**ARTICLE 6** : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- Lundi 9 décembre de 8h30 à 12h30
- Samedi 21 décembre de 9h à 12h
- Vendredi 27 décembre de 8h30 à 12h30
- Jeudi 9 janvier de 13h à 17h

**ARTICLE 7** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de la Drôme ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Peyrins aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse [www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr) et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 8** : Il est précisé que le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale, qui est comprise dans le rapport de présentation figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

**ARTICLE 9** : Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire Bernard PICOT, ou Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme Jean-Pierre CARDI. La personne responsable du Projet est Monsieur le Maire.

**ARTICLE 10** : Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Monsieur le Maire.

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R.123-11 du Code de l'environnement :

- Un avis au public reprenant les éléments de cet arrêté d'ouverture d'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

- Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera

- affiché en mairie de Peyrins et sur les panneaux d'affichage habituels de la commune de Peyrins.

- mis en ligne sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : [www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr)

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.

Une copie du présent arrêté sera

- transmise au Préfet de le Drôme
- notifiée au commissaire-enquêteur

Fait à Peyrins, le 21 novembre 2019

Le Maire,  
Bernard PICOT,



